

L'opinion de la 1ère vice-présidente du CG35

Date : 26 décembre 2014

J'ai reçu le 18 décembre ce message à propos de [l'enquête relative à l'appellation des habitants du département](#) d'Ille-et-Vilaine, à laquelle ont bien voulu répondre récemment 1.328 internautes :

Bonjour Monsieur,

Retenez ce que vous voulez d'une enquête dont de toute façon , vous ne voulez extraire que ce qui va servir votre objectif ! Au fait, que cherchez-vous ?

N'avez-vous pas remarqué que les médias locaux utilisent cette appellation avec délectation ? Enfin, les habitants d'Ille et Vilaine ont un nom !

Je vous souhaite une fin d'année des plus sereine ,

Mireille MASSOT

1ère vice-présidente du Conseil Général

Chargée de la solidarité, des politiques personnes âgées, personnes handicapées, de la politique petite enfance, de l'enfance et de la parentalité.

Voici ma réponse en date du 23, avec copie aux autres conseillers généraux :

Madame la 1^{ère} vice-présidente,

Je vous remercie de votre courriel auquel j'ai été très sensible.

Je ne me souviens pas que l'objectif poursuivi ait été que quelques médias locaux se délectent d'une appellation prescrite, à supposer même qu'ils s'en délecteraient pour des raisons qui - en toutes hypothèses - semblent à ce jour encore largement échapper à la majorité des habitants.

J'avais cru comprendre dans les propos du Président qu'il poursuivait au nom du Conseil général 2 objectifs sensiblement plus respectables, clairement affirmés :

- identifier de l'extérieur et positivement les ressortissants de ce « territoire »
- resserrer les liens sociaux pour davantage de cohésion entre les habitants

Il me semble qu'aujourd'hui vous ne pouvez pas nier l'échec de cette démarche.

« *Enfin, les habitants d'Ille-et-Vilaine ont un nom* » dites-vous.

Ils s'en sont pourtant bien passés jusqu'ici sans jamais s'en plaindre, bien au contraire... et s'ils avaient envie d'un nom, nul doute qu'ils sont assez grands pour se l'être déjà donné.

Car il en va ainsi dans notre langue.

Sauf à ravalier un « gentilé » au rang d'une simple marque commerciale ou (au mieux) au rang d'un vulgaire élément de terminologie (sous un certain nombre de conditions qui sont ici très loin d'être remplies), ou (au pire) au rang de ce que l'on appelle de la « novlangue », il n'appartient - heureusement - pas à quelque autorité que ce soit de décider « ex cathedra » du nom que doivent porter les habitants d'un territoire.

Madame Hélène d'Encausse, Secrétaire perpétuelle de l'Académie française vient d'ailleurs de le rappeler dans son [discours sous la Coupole](#) ce 4 décembre 2014 :

« Ni les jeunes, ni les quartiers, pour utiliser un terme propre à la langue de bois, ni les ministres, ni les énarques, ni les banquiers, ni combien d'autres groupes de pression qu'on n'en finirait pas d'énumérer, ne doivent commander la vie de la langue et ses évolutions. » ... « Toutes les vaines querelles contemporaines, autour de l'autorité ayant le droit de modifier la langue – Académie, gouvernement, groupes divers – ne sont guère pertinentes. En matière de langue, l'usage seul est roi, il est la loi et l'Académie a l'autorité pour dire ce qu'est l'usage. »

Je me permets aujourd'hui d'aller plus loin en prétendant que la décision du Conseil général d'Ille-et-Vilaine (qui est unique en France) est parfaitement illégale, ne serait-ce que du fait qu'elle est [à l'évidence anticonstitutionnelle](#)... et s'il faut juridiquement l'établir, je vous prie de croire que je l'établirai.

La vérité est que vous avez à cœur de forcer l'opinion sur le devenir des départements, pris au sens de la collectivité territoriale dont vous êtes juge et partie, sans d'ailleurs la moindre considération pour la circonscription administrative éponyme qui est placée sous la responsabilité du Préfet, dépositaire de l'autorité de l'Etat.

[L'objectif \(clairement avoué](#) par le publicitaire qui a été appointé pour donner l'illusion d'une démarche réfléchie de manière citoyenne, dans le cadre d'un marché public plusieurs fois illégal)... l'objectif, disais-je, est bien de créer artificiellement un sentiment d'appartenance à une collectivité dont, comparativement à d'autres territoires (les communes, les régions, les métropoles, et j'en passe), la légitimité est largement contestée.

Car il s'agit d'en forcer le destin.

J'ajoute que le simulacre de débat en séance du Conseil général en date du 20 juin 2013 a été

d'une si extrême indigence qu'il déshonore à tout jamais l'institution (merci d'avoir "posté" [la vidéo](#))

Par ailleurs, comment voulez-vous qu'un néologisme concocté dans [un cadre aussi surréaliste qu'il fut éphémère](#) (voulez-vous que je m'exprime plus clairement ?...), volontairement tenu secret jusqu'à son adoption par une poignée d'élus astreints à une discipline de vote (voulez-vous que je précise publiquement ce point là ?...), propagé par des médias qui ne peuvent pas être véritablement indépendants (c'est dans la nature des choses, et il faut faire avec) tienne lieu de « gentilé » pour des habitants qui n'en ont que faire ?...

Je réponds à présent à votre principale question.

Ce que je cherche est simple : c'est la vérité qui est tapie derrière la manipulation.

Soyez assurée cependant du peu qu'il reste de ma considération citoyenne.

Patrick Jéhannin

PS : arguments contre arguments, et de manière à ce que vous puissiez extraire de l'enquête que j'ai conduite ce qui pourrait servir vos propres objectifs, je tiens bien volontiers la base des données brutes à votre entière disposition.